



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Burkina Faso

Question écrite n° 32206

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'accès au traitement contre le sida au Burkina Faso. Le problème de l'accès aux traitements est essentiel et souligné par l'ensemble des acteurs de la lutte anti-sida. Le sida constitue un drame sans précédent en Afrique parce qu'il touche les personnes en âge de travailler et d'avoir des enfants, ce qui engendre de surcroît une crise de développement social et économique majeure. Les protocoles de traitement devraient ainsi être adaptés aux conditions particulières des pays où tout, ou presque, manque. « Moins de comprimés à prendre chaque jour, moins de tests de laboratoire, des médicaments gratuits, dispensés dans les centres de santé périphériques et une implication de la communauté pourraient être les axes essentiels de cette adaptation indispensable aux conditions de vie des pays pauvres. » Il lui demande quelles mesures il est possible d'envisager afin de permettre à ce pays un meilleur accès aux soins et aux traitements afin de freiner l'épidémie qui l'affecte. - Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.

Texte de la réponse

Le rapport 2002 ONUSIDA sur l'épidémie mondiale de VIH/sida donne pour le Burkina Faso un nombre total de personnes infectées de 440 000, avec un taux chez les adultes de 6,5 %, chiffres qui situent ce pays parmi les plus atteints en Afrique sahélienne. La France, précurseur pour les stratégies de prise en charge des patients atteints par le sida, défend une politique globale en ce domaine, qui inclut la prévention mais aussi la prise en charge psycho-sociale et thérapeutique. La France apporte son soutien à la politique du Burkina Faso dans le cadre de la lutte contre le sida de différentes façons : assistance technique auprès du conseil national de lutte contre le sida et aussi au sein des directions du ministère de la santé du point de vue de la gestion des laboratoires, du médicament et de la surveillance épidémiologique de cette infection ; projet (1,370 millions d'euros pour trois ans) de « prévention de la mortalité maternelle et infantile et de la mortalité par VIH/Sida dans les régions de Bobo Dioulasso et Banfora » qui est en cours d'exécution ; projet (2,5 millions d'euros pour trois ans) du fonds de solidarité prioritaire élaboré en partenariat avec les instances burkinabées qui est en cours d'instruction ; projet associatif Nord-Sud qui permet à des associations du Nord d'aider des associations du Sud à développer des actions de prise en charge globale ; activités du groupement d'intérêt public « Ensemble pour une solidarité thérapeutique hospitalière en réseau » qui permet de développer des partenariats entre hôpitaux français et burkinabés pour favoriser la mise en place des traitements antirétroviraux. Il faut également souligner l'apport d'une somme de 7 millions de dollars pour deux ans par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, le versement de la première tranche ayant eu lieu en décembre 2003. La France est le deuxième contributeur au Fonds mondial, et sa participation est de 150 millions d'euros en 2004. Au-delà des financements, il est important aujourd'hui de développer au maximum les ressources humaines afin de réaliser une prise en charge efficace des cas de sida. La France accentue son plaidoyer auprès des instances internationales de lutte contre le sida pour que des stratégies adaptées aux conditions d'exercice de la médecine au Burkina puissent être mises en oeuvre afin de faciliter l'accès aux traitements au maximum de personnes atteintes, de former les personnels nécessaires et de favoriser avec l'ONUSIDA et l'OMS la

coordination des partenaires intervenant dans la lutte contre cette épidémie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32206

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 2004, page 458

Réponse publiée le : 11 mai 2004, page 3451